



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ils ouvrent la voie

« Travaux Publics : signature d'un Accord-cadre national de coopération relatif aux recrutements et à la formation de demandeurs d'emploi pour les grands chantiers de 2012-2016 »

Paris, lundi 12 janvier 2012 – Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Bruno Lucas, Directeur Général adjoint de Pôle emploi, Patrick Bernasconi, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, Michel Lallement, Président du Syndicat Professionnel des Terrassiers de France et Raymond Reyes, Vice-Président de l'OPCA de la Construction ont signé aujourd'hui un Accord-cadre national de coopération relatif aux recrutements et à la formation de demandeurs d'emploi pour les grands chantiers de Travaux Publics 2012-2016.

Cet accord a pour objet de définir les modalités de la coopération, entre les parties signataires, pour la sélection et la formation des demandeurs d'emploi en vue des recrutements qui seront effectués par les entreprises de Travaux Publics pour réaliser les grands travaux prévus pour la période 2012-2016. Cette coopération portera sur les domaines suivants :

- évaluer les besoins en personnel,
- informer sur les métiers et les emplois générés par les chantiers,
- satisfaire les besoins en recrutement des entreprises,
- accompagner et professionnaliser les jeunes et les demandeurs d'emploi pour favoriser leur insertion durable dans les entreprises.

Un comité de pilotage national, réunissant des représentants, du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, de l'OPCA de la construction, de la FNTP, du Syndicat National des Terrassiers, de Pôle emploi et des signataires des annexes, assurera le suivi du présent accord en établissant notamment des bilans intermédiaires ainsi qu'un bilan final de sa mise en œuvre. Ces bilans, établis sur la base des bilans régionaux, feront un point quantitatif et qualitatif sur les actions menées portant notamment sur :

- les modalités de la coopération mise en œuvre au niveau régional ;
- le nombre d'offres d'emploi enregistrées et leur satisfaction, par nature et durée de contrat ;
- la part des publics éloignés de l'emploi dans les mises en relation et les recrutements ;
- les actions de professionnalisation mises en place et les dispositifs mobilisés.

Cet accord national est conclu pour une période de 5 ans à compter de la date de la signature.

Il sera complété par des annexes spécifiques aux divers chantiers ou types d'entreprises auxquels il s'appliquera. La première de ces annexes concerne les entreprises de Travaux Publics qui participent à la construction de la ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique (COSEA) pour la période 2012-2015. Cet accord leur permettra de **recruter et former 1430 demandeurs d'emplois qui bénéficieront d'une préparation opérationnelle à l'emploi (POE)**.

Contact presse : Jean-Christophe Goux-Reverchon - Tél. : 01.44.13.31.15 / Mail : gouxreverchonjc@fnfp.fr

Le **Syndicat Professionnel des Terrassiers de France** (SPTF) est l'un des 18 syndicats de spécialité de la FNTP. Il regroupe 25 entreprises de grand terrassement, réparties dans toute la France et représente 10 000 salariés voués à l'activité de terrassement. Il promeut et fait connaître le métier de terrassier, représente ses entreprises auprès des Pouvoirs publics et encourage les programmes de recherche relatifs aux techniques du terrassement.